

SIRET :

Pour tout renseignement concernant cette enquête, vous pouvez contacter :  
XXXXXXXXXXXXXXXX - tél : XX XX XX XX XX - Courriel : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



INSEE  
Service de Statistiques Nationales d'Entreprises  
5 rue Claude Bloch  
BP 95137  
14024 CAEN CEDEX

Nom et coordonnées de la personne ayant répondu à ce questionnaire  
et susceptible de fournir des renseignements complémentaires :

Nom du correspondant :  
Service, Titre, Fonction :  
Tél fixe : Tél portable :  
Courriel :  
Télécopie :

**Questionnaire à retourner avant le : 03 juillet 2015**

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette **enquête**, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est **obligatoire**.  
**Visa n° 2015A087EC** du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour l'année 2015. Aux  
termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en  
réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.  
L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende  
administrative. Questionnaire confidentiel destiné à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux  
personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.

## A - Informations générales

- A1 Code APE de votre établissement : .....  
Si votre code APE a été **modifié**, merci de l'indiquer : \_\_\_\_\_  
Si votre code APE commence par **33** : votre activité est-elle réalisée uniquement chez le client ? OUI... NON...
- A2 Le **dernier effectif connu** pour l'établissement est compris entre ..... et .....  
Si ce n'est pas le cas, merci d'indiquer ici votre effectif salarié au 31/12/2014 : |\_\_\_\_\_|
- A3 Votre établissement a-t-il une activité de production ou fabrication (industrielle ou artisanale) ? OUI... NON...  
**Si NON**, précisez clairement la nature de l'établissement (gestion administrative, comptable ou informatique, R&D, centre d'essais,  
entrepôt...) : .....
- A4 **Votre réponse à ce questionnaire regroupe t-elle les réponses de plusieurs établissements ?** OUI... NON...  
**Si OUI**, merci de préciser l'identité de ceux-ci (numéro Siret *a minima*, raison sociale, effectif,...) :

- A5 L'enquête porte sur les dépenses effectuées au cours de l'exercice comptable.  
Veuillez indiquer sa date de clôture : ... / ... /2014, la durée de cet exercice : .... mois.
- A6 En 2014, votre établissement comportait-il une installation classée pour la protection de l'environnement (article L.511-1s du code de  
l'environnement) ? OUI... NON...  
**Si OUI**, est-elle soumise à : autorisation préfectorale... enregistrement (autorisation simplifiée)  déclaration ....
- A7 En 2014, votre établissement avait-il une certification environnementale (ISO 14001, EMAS, 1.2.3 Environnement) ?  
OUI... NON...  
**Si NON** - établissement en voie de certification ? OUI... NON...  
- avez-vous une autre certification ou labellisation (Imprim'vert,...) OUI... NON...
- A8 Combien de personnes dans votre établissement sont affectées aux activités de protection de l'environnement (en équivalent temps  
plein - ETP, voir notice §3) \_\_\_\_\_ ETP  
**Parmi ces personnes**, y a-t-il un spécialiste entièrement dédié à l'environnement ? OUI... NON...

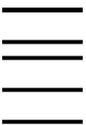
## B - Études pour protéger l'environnement

Il s'agit des achats de services ou des coûts internes d'ingénierie destinés à améliorer la connaissance ou à établir une synthèse de l'effet de vos  
activités sur l'environnement (**sont exclues les dépenses destinées au développement d'écoproduits**). Les coûts internes incluent les frais de  
personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

**Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, réalisé des études visant à protéger l'environnement de votre activité**  
(voir notice § 1, 3 et 4) ? **Oui**  (Remplir le tableau ci-dessous, puis aller à la rubrique C) **Non**  (Aller directement à la rubrique C)

Montant (hors TVA éventuelle) en milliers d'euros (K€)	DOMAINE							
	Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruits et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnements, R&D sur l'environnement...)
Etudes en prévision d'un investissement pour la protection de l'environnement	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Autres études (dossier ICPE, préparation dossier certification, études d'impact, réglementaires, audits...)	K€				Part des achats de services dans la totalité des études (si pas de sous-traitance, mettre 0) %			

Merci de préciser les études menées : .....



## C - Investissements pour protéger l'environnement

Ils concernent les achats de **bâtiments, terrains, machines ou équipements** destinés à **traiter, mesurer, contrôler ou limiter la pollution** générée par l'activité de votre établissement.

**Attention : un investissement donné ne doit être comptabilisé qu'une seule fois :**

- soit en C1 pour les investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement ;
- soit en C2 pour les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale.

### C1 - Investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques).

**Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements spécifiquement dédiés à l'environnement : bennes, filtres, bacs de rétention, instruments de mesure de la pollution... (voir notice § 1, 3 et 4) ?**

Oui  (Remplir le tableau ci-dessous, puis aller à la rubrique C2)

Non  (Aller directement à la rubrique C2)

Montant (hors TVA) en milliers d'euros (K€)	D O M A I N E							
	Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruits et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnements, R&D sur l'environnement...)
N	Pré-traitement, traitement et élimination							
A	Mesure et contrôle							
T	Recyclage, tri et valorisation							
U	Prévention des pollutions							
R	<b>Total</b>	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€

Ces investissements permettent-ils d'aller au-delà du respect des obligations passées ou connues pour l'année prochaine ?

OUI, pour la totalité de ces investissements

OUI, en partie

NON, ces investissements permettent uniquement de respecter les obligations

Merci de préciser vos principaux investissements spécifiques : .....

### C2 - Investissements matériels pour changement de procédé : achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale (dits intégrés).

Cette rubrique concerne les achats de **matériels** qui permettent de générer moins de pollution par rapport à d'autres outils disponibles sur le marché. Exemple : acquisition de véhicules électriques moins polluants, machines émettant moins de fumées, générant moins de déchets, consommant moins d'eau ou moins bruyantes... Seules les dépenses décidées **dans le but de lutter contre la pollution** sont ici prises en compte (voir notice § 1 et 6).

**Attention : un investissement déclaré en C2 ne doit pas déjà figurer dans le tableau C1**

**Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements de production plus performants en matière environnementale (voir notice § 1, 3 et 4) ?**

Oui  (Remplir les tableaux ci-dessous, puis aller à la rubrique C3)

Non  (Aller directement à la rubrique C3)

**Montant (hors TVA) en milliers d'euros (k€)**

Montant global de l'investissement	K€
- dont part estimée relevant de la protection de l'environnement(*)	K€

Cette part ne peut pas être 100 %

ou en pourcentage	%
-------------------	---

(\*) voir notice § 3

Merci de répartir la part environnement des investissements ci-dessus entre les différents domaines ci-dessous (donner éventuellement une estimation ou à défaut, préciser 100 % dans le domaine principal) (voir notice) :

	D O M A I N E								Total
	Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruits et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnements, R&D sur l'environnement...)	
Ventilation en %	%	%	%	%	%	%	%	%	100 %

Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement : .....

### C3 - Importance des investissements pour protéger l'environnement (à renseigner si vous avez déclaré des montants en C1 et/ou C2)

Quelle est la <b>part des investissements pour protéger l'environnement dans l'ensemble des investissements de votre établissement</b> ? (total des investissements déclarés en C1 + montant relevant de la protection de l'environnement déclaré en C2) / total des investissements de votre établissement)	%
---	---

**Commentaires :**

.....  
 .....

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ? recherche des données + remplissage du questionnaire	h	min
--	---	-----

# NOTICE EXPLICATIVE

## 1. Quelles dépenses prendre en compte dans le questionnaire ?

De par son activité de production, votre établissement génère de la pollution (émission de gaz à effet de serre, émissions polluantes, déchets...). Vous êtes donc amené à lutter contre cette pollution. Dans ce questionnaire, nous vous demandons de préciser certaines dépenses afférentes à cette lutte. Il s'agit de vos dépenses d'investissement, d'étude ou de gestion destinées à minimiser l'impact de votre activité sur l'environnement, celles que vous engagez **avec l'idée de protéger l'environnement** et non pas celles nécessaires à la production qui s'avèreraient, finalement, avoir un impact favorable sur l'environnement. Sont donc exclues les dépenses relatives à la sécurité et à l'hygiène des personnes travaillant sur le site (par exemple : « désamiantage », casques anti-bruit...), ainsi que celles ayant pour seul objectif la réduction des consommations de matière première ou d'énergie.

**Une dépense donnée ne peut apparaître qu'à un seul endroit du questionnaire (aucun double compte entre les différentes rubriques et sous-rubriques décrites ci-dessous ne doit apparaître).**

## 2. Comment circuler dans le questionnaire ?

Au cours de l'année 2014, vous avez pu notamment :

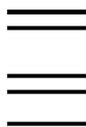
- B** { Mener des **Études pour protéger l'environnement**, en prévision d'un investissement ou réaliser des études réglementaires ou constituer un dossier en prévision d'une certification Iso 14001 ou réglementation EMAS. Ces coûts sont à préciser dans cette partie.
- C** { **Investir pour protéger l'environnement** dans des matériels, bâtiments et terrains dédiés :
- C1** **entièrement** à l'environnement. Il s'agit alors d'**Investissements spécifiquement dédiés à l'environnement**, comme par exemple : matériel de mesure des polluants, filtres, décanteurs, bennes, bacs de rétention...
  - C2** **partiellement** à la protection de l'environnement. Il s'agit d'**Investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales** : équipements consommant moins d'eau, émettant moins de fumées, de gaz à effet de serre, véhicules propres...
  - C3** **entièrement + partiellement** à l'environnement : cette partie permet de mesurer l'**investissement « vert » au sein de l'investissement de votre entreprise**.

## 3. Précisions par parties

### Que recouvrent les différents domaines de l'environnement proposés dans le questionnaire ? (parties B, C1, C2)

Vos dépenses d'études, d'investissements sont à répartir selon les domaines suivants :

<b>eaux usées</b>	sont notamment à prendre en compte : <ul style="list-style-type: none"><li>- les installations et équipements de lutte contre les eaux usées, les substances polluantes qui y sont déversées ou les eaux de rejet du process, y compris la pollution thermique (système de refroidissement...);</li><li>- les unités de pré-traitement avant rejet à l'extérieur (bassin d'aération, de décantation, matériel de filtration...);</li><li>- la participation à la construction d'une station d'épuration collective qui traitera vos eaux usées</li></ul>
<b>déchets</b>	installations de gestion des déchets (solides ou liquides : chutes, boues, bains concentrés usés...) générés par l'activité de l'établissement, <u>hors déchets radioactifs</u> . Exemples : ouvrages d'entreposage, bennes, cuves, presses à balles, broyeurs...
<b>protection de l'air</b>	installations et équipements de lutte contre les substances polluantes rejetées dans l'air (particules, gaz et solvants ; ex : oxyde d'azote)
<b>limitation des émissions de gaz à effet de serre</b>	équipements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (pompes et compresseurs, filtres, procédés de lavage...)
<b>bruit et vibrations</b>	équipements visant à réduire le bruit et les vibrations pour le voisinage (mur antibruit, matériel d'insonorisation...); <u>sont exclues</u> toutes les mesures visant uniquement à protéger le personnel
<b>sols et eaux souterraines et de surface</b>	installations et équipements visant à protéger les sols et eaux souterraines (bacs, bassins de rétention, système de drainage, procédés de décontamination, piézomètres...)
<b>sites, paysages et biodiversité</b>	sont à prendre les investissements conduisant à l'enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des carrières, création de barrières vertes et paysagères, passage d'animaux...
<b>autres</b>	protection contre les rayonnements, les coûts de R&D en rapport avec l'environnement...



## Partie A

Question N°A8 : **nombre de personnes dans votre établissement affectées à la protection de l'environnement**. Il s'agit du personnel affecté entièrement ou en partie aux activités de protection de l'environnement : fonctionnement, maintenance et réparation des équipements spécifiques, études, management environnemental, formation, information et communication sur l'environnement. À défaut de pouvoir répondre précisément, merci de fournir une estimation.

Exemple 1 : une personne ayant passé six mois sur une étude compte pour  $6/12=0,5$  équivalent temps plein.

## Partie B

La ligne « autres études » comprend l'ensemble des études réglementaires (études de danger, risques naturels...) ou d'impact de l'activité de l'établissement sur l'environnement, ainsi que les audits (dossiers de préparation à la certification iso 14001 ou EMAS...) et les dossiers ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)... Les achats de services de certification et de réglementation ne sont pas à prendre en compte ici. La part des achats de service correspondent aux études réalisées par des sociétés externes. Si votre établissement réalise l'intégralité de ses études en interne, mettre 0.

## Partie C

**Partie C1** : vos investissements **entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques)** sont à ventiler selon la nature des équipements acquis :

<b>pré-traitement, de traitement et d'élimination</b>	Les systèmes et matériels de pré-traitement, de traitement et d'élimination des polluants ou de remise en état des sols et des sites : filtres, matériels de collecte, stockage et transport des déchets, stations d'épuration ou coût de raccordement au réseau, matériels d'insonorisation, enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des carrières...
<b>mesure et de contrôle</b>	Les installations de mesure et de contrôle des rejets, des émissions et des bruits (y compris les systèmes d'alerte associés), et en aval de la production : débitmètres, piézomètres, détecteurs de fuites, analyseurs de concentration, de fréquence, sonomètres...
<b>recyclage, de tri ou de valorisation</b>	Les systèmes de recyclage, de tri ou de valorisation : matériels de séparation, nettoyage et séchage des substances pour une utilisation ultérieure par l'établissement ou un tiers...
<b>prévention</b>	Les installations et équipements de prévention (y compris contre les risques de pollution accidentelle, ou autres conséquences sur l'environnement des risques technologiques et moyens d'alarme associés) : partie identifiable d'un équipement de production destinée à réduire la pollution générée par ce procédé, bacs de rétention, systèmes de drainages, protection des conduits, aménagement de zones vertes, de passages d'animaux...

**Partie C2** : pour vos investissements pour changement de procédé, on demande le **montant global** de l'investissement et la **part** relevant de la protection de l'environnement (exprimée en montant ou pourcentage). Cette part « environnement » n'est généralement pas connue, mais elle peut néanmoins être **estimée** en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du **surcoût** de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, **à l'exception des considérations de protection de l'environnement** (via la comparaison de devis, par exemple).

Si l'équipement dans lequel vous avez investi n'est pas plus cher que les autres, il n'est pas à prendre en compte.

Cette rubrique ne comprend pas les équipements en aval de la production tels que les stations d'épuration, les décharges ou les installations de pré-traitement ou traitement des déchets ou eaux usées (à inclure en C1).

## 4. Exemples pour aider au remplissage du questionnaire

- vous souhaitez investir dans un filtre à particules : vous réalisez au préalable une étude en prévision de cet investissement. Le montant de cette étude est à préciser en B : elle peut être sous-traitée ou réalisée en interne.
- vous investissez dans un filtre à particules : cet équipement est entièrement dédié à la protection de l'environnement. Son montant est donc à prendre en compte en C1 : nature = « traitement, élimination », domaine = « protection de l'air ».
- vous investissez dans un nouvel équipement de fabrication, que vous avez choisi parce qu'il possède des performances environnementales supérieures à d'autres disponibles sur le marché. Son montant est à prendre en compte en C2, en donnant une estimation du « surcoût » qui relève de la protection de l'environnement.